



## Je souhaite faire le rachat de mon PER

-----  
Par Lucas

Bonjour,

J'ai quitté mon travail il y a maintenant 2 semaines et je souhaite récupérer mon PER car je pars en voyage et de toute façon je ne souhaite pas immobiliser cet argent. Cet argent a été mis sur un PER et un PES en juin 2022 lorsque j'ai reçu une prime d'interressement et de participation par mon travail. Nous pouvions à ce moment là choisir de prendre notre argent en signant un document de retractation et si rien n'était fais, l'argent allait sur ce PES et PER.

Lorsque le mail pour se rétracter a été envoyé sur ma boîte personnelle, j'étais en arrêt maladie depuis déjà 15 jours et il me restait 1 mois (du 15/04/22 au 30/06/22). Etant complètement déconnecté pendant ma convalescence je ne me suis pas occupé de ce mail et c'est seulement en revenant au travail et en consultant mes mails que j'ai pu voir que je ne pouvais plus me rétracter. Je suis allé sur le site xxxxxxx et j'ai regardé si je pouvais retirer l'argent, j'ai vu que c'était possible en cas de rupture de contrat donc je me suis dis que j'allais attendre de démissionner pour faire la demande. Et la je vois que je ne pueux retirer que le PES.

Ma question est donc la suivante, est-ce qu'étant donné que j'étais en arrêt maladie lorsque l'on m'a proposé de me rétracter, je peux contester le fait que mon PER reste sur leur compte et faire une demande de retrait de ce PER ? J'ai pu voir sur les différents sites qu'il n'y avait que 6 possibilités pour retirer son PER en avance et je ne répons à aucune de ces 6 possibilités. Merci d'avoir lu jusque là et j'espère avoir des réponses. Bonne journée.

-----  
Par chaber

bonjour

le site officiel ci-dessous répond à votre question

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34982>

-----  
Par Lucas

Bonjour, merci pour votre réponse mais ce n'est pas ma question. Je suis déjà au courant des 6 raisons pour lesquels on peut demander son PER en avance. Ce que je souhaiterai savoir c'est si je peux demander une retractation à ce PER étant donnée que j'étais en arrêt maladie et que ma boîte ne m'a pas prévenu lorsque je pouvais me retracter de ce PER ?

-----  
Par chaber

bonjour

la réponse est non; En arrêt maladie vous pouviez réagir